

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/08/2024 - 33617 - 2009 B 01515 - 512 289 109 - AQUIPIERRE



FIDUCIAIRE EXPERTS CONSEILS
CONSEIL EN ENTREPRISES EXPERTISE COMPTABLE

SAS AQUIPIERRE

7 Cours Marc Nouaux

33000 BORDEAUX

-oOo-

ETATS DE SYNTHESE AU 31/12/2023

**Certifié conforme
La Présidence**

www.fiduelxperts.com

Accompagnement et Développement des Entreprises

Bordeaux-Lac
Siège administratif
6 rue Serge Dejean
33525 BRUGES
Tél. +33 (0)5 56 075 075
Fax. +33 (0)5 56 075 085
contact@fiduelxperts.com

Lacanau
Agence Médoc
63 B Avenue de la Libération
33680 LACANAU
Tél. +33 (0)5 57 170 202

Saint Médard En Jalles
15 Avenue de Montesquieu
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
Tél. +33 (0)5 56 052 408
Fax. +33 (0)5 56 959 698

Membre du Groupe

FIDUCIAIRE EXPERTS



Désignation de l'entreprise : SAS AQUIPIERRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 7 Cours Marc Nouaux		33000 BORDEAUX					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 5 1 2 2 8 9 1 0 9 0 0 0 4 7							
		Exercice N, clos le, 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 515	1 515	730
		Fonds commercial (1)	AE	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 702	12 150	551
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	351 082	351 082	343 382
Créances rattachées à des participations		BB	BC	7 449 795	7 449 795	8 157 796	
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	2 400	2 400	2 400	
TOTAL (II)		BJ	BK	7 817 494	12 150	7 805 343	8 505 359
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	1 631 006	1 631 006	1 614 676
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	588 599	588 599	569 906
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 000	2 000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	585 324	585 324	266 234
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 973 377	5 973 377	5 362 049
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	1 745 446	1 745 446	444 026	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 293	1 293	3 902	
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 527 045	10 527 045	8 260 793	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	18 344 539	12 150	18 332 388	16 766 153
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	7 452 195	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AQUIPIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	8 324 143	5 996 205	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	254 182	2 427 938	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	9 678 325	9 524 143	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		38 971	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		38 971	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 701 959	5 038 225	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	2 258 209	1 879 177	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	416 190	210 379	
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 315	75 078	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	152 391	178	
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	8 654 063	7 203 038	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	18 332 388	16 766 153	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 491 964	7 203 038		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 587 460	1 537 520		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AQUIPIERRE		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF				
		FG	FH	FI	581 616	(113 458)		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	581 616	(113 458)		
	Production stockée *			FM		(78 839)		
	Production immobilisée *			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		1 751		
	Autres produits (1) (11)			FQ	5	3		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	581 621	(190 543)	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS				
	Variation de stock (marchandises) *			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	745 069	391 601		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 418	23 827		
	Salaires et traitements *			FY		100 000		
	Charges sociales (10)			FZ		36 752		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \end{array} \right.$	HS		GA	499	2 640	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	152	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	751 139	554 824	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(169 518)	(745 366)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1 242 400	2 839 725		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	38 971	100 000		
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	1 281 371	2 939 725		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	691 494	499 422		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	691 494	499 422		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	589 878	2 440 304		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	420 360	1 694 938		

Désignation de l'entreprise SAS AQUIPIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	66 506	204 374
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 667	805 210
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	83 173	1 009 584
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	246 951	87 481
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 400	132 975
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	249 351	220 456
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(166 178)	789 128
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		56 127
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 946 165	3 758 766
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 691 983	1 330 828
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	254 182	2 427 938
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		1 751
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		36 752
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	150		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés / Prix de cession parts sociales		2 400		
Projets abandonnés		224 745		
Solde comptes courants SCCV liquidées et projets abandonnés et SCCV liquidées		57	32 295	
Pénalités IS / Rbt divers et régularisations diverses		22 149	34 212	
Prix cession éléments actifs cédés			16 667	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **18 332 388** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 946 165** euros et un total **charges de 1 691 983** euros, dégageant ainsi un **résultat de 254 182** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat, frais accessoires compris, ou leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est généralement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

appréciée en tenant compte des capitaux propres ainsi que de la rentabilité actuelle et potentielle.

Stocks et en cours

Les valeurs d'exploitation comprennent les terrains destinés soit à la vente soit à la construction et les travaux en cours. Les travaux en cours ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Remontée des résultats des sociétés transparentes

Dans le cadre de son objet social en lien avec son activité relative à la promotion immobilière et la construction-vente, la société Aquipierre intègre dans sa comptabilité, en résultat financier et au prorata de ses participations, les remontées des quotes-parts comptables de ces sociétés relevant de l'impôt sur les revenus.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES						
		Frais d'établissement et de développement				
	Autres	730		785		1 515
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	730		785		1 515

CORPORELLES						
		Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	6 770				6 770
	Matériel de bureau, mobilier	5 931				5 931
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 702				12 702

FINANCIERES						
		Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations	8 501 178		1 779 093	2 479 394	7 800 877
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	2 400				2 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 503 578		1 779 093	2 479 394	7 803 277

TOTAL	8 517 010		1 779 878		2 479 394	7 817 494
--------------	------------------	--	------------------	--	------------------	------------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 446	325		6 770
	Matériel de bureau, mobilier	5 205	175		5 380
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 651	499		12 150	
TOTAL		11 651	499		12 150

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	7 449 795	7 449 795	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 400	2 400	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	585 324	585 324	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	150 907	150 907	
	Taxes sur la valeur ajoutée	137 926	137 926	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 337 251	4 337 251	
	Débiteurs divers	1 347 293	1 347 293	
Charges constatées d'avances	1 293	1 293		
TOTAL DES CREANCES		14 012 189	14 012 189	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 587 460	1 587 460		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 114 498	2 952 399	1 162 099	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	622 810	622 810		
	Fournisseurs et comptes rattachés	416 190	416 190		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	123 286	123 286		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 029	2 029		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 635 400	1 635 400		
Autres dettes	152 391	152 391			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		8 654 063	7 491 964	1 162 099	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	686 208				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	195 608				

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		35 876
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	33 847	33 847
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	2 029	2 029

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2023
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	100,0000	1 000 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	100,0000	1 000 000,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS AQUIPIERRE GRAND PARIS		(1 781 368)	100,00	(552 299)
SELAS AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS		(1 111 351)	100,00	(206 871)
SAS AQUIPIERRE DEVELOPPEMENT		(860 388)	100,00	(1 421 796)
EURL AQUIPIERRE AMENAGEMENT		472 046	100,00	(45 634)
SELAS PROMOCAP 2		(100 457)	100,00	(64 269)
SAS FINYMO		690	100,00	(310)
SCV LES CARRELETS DE L ESTEY		36 433	99,00	35 433
SCV MARRET		7 188	99,00	6 188
SCV LES VILLAS GOELETTES		2 562	99,00	7 349
SCV AX ESCALOUS		(63 334)	99,00	(64 334)
SCV LE PARC D'EUSEBE		(6 482)	99,00	(7 482)
SCV CASSIN LANGON - EN LIQUIDATION		(3 659)	99,00	(4 659)
SCI BORDEAUX LAFAYETTE		68 088	99,00	15 015
SCI AQUIPIERRE HABITAT		(3 367)	99,00	(787)
SCV CONCERTO MERIGNAC		17 942	90,00	16 942
2. Participations (10 à 50 %)				
SCI BASTIDE QUEYRIES		38 190	50,00	
SCV AMPLITUDE		88 517	50,00	87 517
SCV 4 RUE JULES FERRY		(32 561)	50,00	(33 561)
SCV 45 CHARTRONS		567 505	50,00	566 505
SCI AQUIDEAL		57 947	50,00	36 287
SARL BORDEAUX PIERRES & PATRIMOINE		17 664	50,00	133
SCV JEAN JAURES CENON		(33 270)	40,00	(34 270)
SNC ORIGAMI BOCAGE		1 622	34,00	3 382
SCEA DU DOMAINE LUCAS DE BAR		(55 509)	30,00	(58 359)
SC EVEIL URBAIN		417 458	25,00	416 458
SCV 101 AVENUE DE LA LIBERATION		(19 674)	25,00	(20 674)
SCI LES BELLES VIGNES			16,67	
SCI ALMAPIERRE		5 674	10,00	12 946
SCV LANA BASTIDE NIEL		(261 207)	10,00	(262 207)
SC KALELITHOS - AQUIPIERRE		1 000	10,00	
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

AQUIPIERRE
SAS au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 7 cours Marc Nouaux, 33000 BORDEAUX
512.289.109 RCS BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUILLET 2024

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 254 181,82 euros de la manière suivante :

L'intégralité, soit la somme de 254 181,82 euros
Au compte « autres réserves », s'élevant ainsi à 8 578 325,14 euros

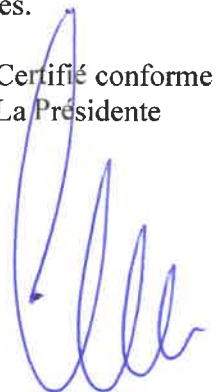
Conformément à la loi, l'associé unique constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 100 000,00 euros, soit 10,00 euros par part sociale intégralement éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts applicable aux revenus des personnes physiques.

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 100 000,00 euros, soit 10,00 euros par part sociale intégralement éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts applicable aux revenus des personnes physiques.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 100 000,00 euros, soit 10,00 euros par part sociale intégralement éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts applicable aux revenus des personnes physiques.

Certifié conforme
La Présidente





61, quai de Paludate
33800 Bordeaux

AQUIPIERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars SA

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

AQUIPIERRE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS : 512 289 109 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société AQUIPIERRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AQUIPIERRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations


ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 30 juillet 2024

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:
 **Jeanne FONTAN**
0D089B22D979402...

Jeanne Fontan

Associée